



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice- Solidarité

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION A DISTANCE



Réf: BK/01/20/0002

Vu l'Arrêté N° 8765/MESRS/CAB/97 du 24 octobre 1997 portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée,
Vu l'Arrêté N° 04/497/MESRS/CAB du 25 février 2004, portant création de l'Institut Supérieur de Formation à Distance,
Vu l'Arrêté N° 2007/3475/MESRS/CAB du 11 octobre 2007, portant réglementation des études de premier cycle de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée;

Le Diplôme de **Licence** (Premier Cycle LMD)

est décerné à **Gbélaye BALAMOU**, Matricule: 161010210

Né(e) en 1977 à Yomou (Guinée), de **Tohoron** et de **Pola LOUAMOU**. Nationalité: Guinéenne

Le titulaire a satisfait aux exigences du Programme de Licence Développement Communautaire avec la Mention: **Assez Bien**

En foi de quoi, le Conseil de l'Institut, en vertu de ses pouvoirs, lui décerne le grade de
Licencié en **Développement Communautaire**.

Le Chef Service Scolarité

Mamadou Saliou BARRY



Conakry, le 17 février 2020

Le Directeur Général

Mamadou Saliou DIALLO

